

# L'Étincelle



Pour la construction d'un parti des travailleurs communiste et révolutionnaire

PSA Poissy

Lundi 6 novembre 2017

## Macron et Philippe : les calellettes du patronat !

Ce dont le Medef rêvait, le gouvernement l'a fait. Sur son site « [service-public.fr](http://service-public.fr) », l'administration a mis en ligne un « simulateur des indemnités en cas de licenciement abusif » à l'usage des patrons. C'est très simple d'usage. Si vous êtes un patron, vous saisissez l'ancienneté du salarié et la taille de l'entreprise (plus ou moins de 11 salariés), puis vous cliquez sur « calculer ». C'est tout. Vous avez ainsi le prix d'un licenciement. Pas cher. Et en bonus, le modèle type de la lettre de licenciement est en ligne sur le même site ! Le Medef salue évidemment cette « bonne initiative ». Combien de temps allons-nous l'accepter ?

### C'est cadeau

Cette cynique calculatrice est le résultat des ordonnances de Macron. Elle définit le nouveau cadre légal concernant les indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif.

Il y est écrit à titre d'exemple que si un salarié licencié illégalement après 20 ans d'ancienneté dans une entreprise saisit les Prud'hommes, il aura droit à une indemnité comprise dans une fourchette de 3 mois de salaire à 15,5 mois maximum.

Il est donc logique que les patrons sortent les calculatrices (enfin, celle que le gouvernement met gracieusement à leur disposition) : si un travailleur coûte trop cher à leur goût car il a de l'ancienneté, ou s'il est souvent en arrêt maladie suite à un accident du travail par exemple, ou parce qu'il s'est cassé le dos durant ses nombreuses années de boulot... cela ne coûterait-il pas moins cher de le licencier, de payer cette petite indemnité, et en prendre un moins cher à la place, ou encore répartir son travail entre ses collègues restants ?

Nous-mêmes, ou nos collègues, sommes directement menacés par cet odieux calcul.

### Durée des indemnités chômage raccourcie pour les seniors

Les travailleurs les plus âgés sont donc les plus menacés par ce changement. Et un nouvel obstacle s'oppose encore à eux. Depuis le 1<sup>er</sup> novembre est entrée en vigueur la nouvelle convention d'assurance chômage, signée sous Hollande.

Jusqu'à maintenant, la durée maximale d'indemnisation était de 36 mois pour les plus de 50 ans, contre 24 mois pour tous les autres. Désormais, ce plafond est ramené à 24 mois pour les personnes ayant entre 50 et 52 ans. Entre 53 et 54 ans,

il est de 30 mois. Ce n'est qu'à partir de 55 ans que les 36 mois sont maintenus.

Donc un travailleur qui a bossé pendant 30 ans dans la même entreprise, licencié sans motif à l'âge de 50 ans, a droit à deux ans de chômage et 20 mois maximum d'indemnité. Et après ? Après gouvernement et patrons se fichent qu'on risque de finir nos jours dans la misère.

### Mais puisqu'on nous dit que tout va bien !

Pourtant on nous répète à longueur de médias que tout va bien, puisque la croissance est repartie ! Oui, le PIB (produit intérieur brut) a encore augmenté, ce qui veut dire qu'on produit encore plus de richesses en France. À qui profite notre travail ? Pas à nous manifestement.

### Se battre contre l'inacceptable

Dans toutes les entreprises, il faut donc nous attendre à voir des licenciements illégaux, encore plus qu'avant. Le peu de protections légales qui pouvaient faire hésiter les patrons a disparu. Ce que nous avons donc à opposer, c'est notre capacité à nous mobiliser à chaque fois que ça arrivera. Se battre ensemble, par la grève, dès qu'un de nos collègues sera menacé, ce sera se battre aussi pour la sauvegarde de notre propre emploi.

Cette nécessaire solidarité entre travailleurs, nous allons aussi l'exprimer lors d'une prochaine journée de mobilisation interprofessionnelle appelée par les syndicats CGT, FO, Solidaires et FSU le 16 novembre. Des journées isolées ne suffiront pas à faire plier le gouvernement sur ces ordonnances. Mais saisissons-nous de toutes les opportunités qui existent pour montrer qu'on n'est pas prêts à plier sous leurs sales calculs égoïstes.

**Chantage, menaces, etc.**

La direction veut faire signer un avenant au contrat de travail aux salariés de l'équipe C pour leur passage actuel en 12 ou 22 et pour leur retour en nuit à partir du 27 novembre. Elle se réserve toute possibilité pour faire ce qu'elle voudra ensuite.

L'avenant est renouvelable à partir du 28 février 2018. À cette date il est indiqué que les salariés passeront repasser en 12 ou 22, ou... à « *tout autre horaire* » (s'agira-t-il d'un temps partiel à 28h30 de nuit avec -20% du salaire ?). Le délai de prévenance pour modifier l'organisation en nuit pourrait n'être que d'un mois.

Le but est clair : empêcher les salariés de se projeter dans l'avenir ce qui équivaut à les pousser dehors. Dans cette usine, il y a du travail pour tous, il suffit de le partager et d'en finir avec les postes surchargés.

**L'arnaque de l'avenant**

Pour bien marquer son mépris, la direction a fait distribuer l'avenant le vendredi 3 novembre pour un changement d'horaire vers la 12 ou la 22 le lundi suivant. Une tentative de passage en force qui pue l'arnaque. Son torchon renouvelable, qu'elle se le garde ! On veut le maintien de l'équipe C, payée 35 heures, avec les majorations. Un point c'est tout.

**La direction s'est pris une tôle**

Jeudi dernier, équipe 22, Ferrage B3, tout le secteur de la Tôlerie Finition a fait grève tout l'après-midi en solidarité avec un collègue. Celui-ci revenait d'un congé longue durée de 2 ans (proposé par l'EMDP). Au lieu de lui faire reprendre son poste de professionnel au Ferrage, la direction a essayé de l'envoyer à la chaîne comme opérateur.

Les chefs, RU et RF, ont dû remplacer les grévistes, ça leur a peut-être permis de comprendre ce que c'est que d'être rétrogradé. Sous la pression, la direction a dû s'engager à remettre le collègue dans son équipe en tant que professionnel.

C'est en multipliant ces gestes de solidarité entre nous que l'on arrivera à se faire respecter.

**La direction à la croisée des chemins**

Au B2 du côté du quai près du local batterie, entre les portes cassées et les courants d'air froid, les caristes de Geodis et ceux qui travaillent au quai 2 risquent de se rentrer dedans. À cela s'ajoute un passage piéton dangereux, car délimité dans une zone où des pièces sont stockées.

L'État ne modifie les carrefours que lorsqu'un certain nombre de personnes qui y sont accidentées. La direction se bougera-t-elle avant ?

**Prêt GEFCO-GAS : la suite de l'escroquerie**

Ces derniers jours, la hiérarchie met la pression sur les salariés prêtés par PSA du secteur EVN (Expédition des Véhicules Neufs) pour qu'ils acceptent de

rester définitivement chez le sous-traitant GEFCO-GAS. S'ils refusent leur départ de PSA pour GEFCO-GAS et la perte d'acquis qui va avec, ils devront retourner en production au Montage ou à l'Emboutissage pour des postes prétendument « adaptés ».

En réalité ce sont des postes durs qui les attendent, tout à fait inadaptés pour les salariés, surtout ceux de plus de 50 ans. Hors de question que PSA brade leur expérience professionnelle et les bazarde comme ça !

**Une distance quotidienne de semi-marathon**

Au B2, secteur Nouveau Habillage Caisse, une nouvelle zone de kitting (approvisionnement en pièces des robots filoguidés qui alimentent les lignes) vient d'être installée. À ce genre de poste, avec une application sur leur téléphone, les ouvriers ont comptabilisé qu'ils faisaient une vingtaine de kilomètres par jour. Le kitting supprime les postes de caristes et dégrade les conditions de travail.

C'est ça l'usine du futur ?

**Elle raisonne au ralenti**

Au Montage B2, la direction avait baissé la cadence de 20 véhicules par séance sur les 3 équipes. Trop d'entre eux sortaient défectueux, les chefs eux-mêmes reconnaissant que l'équilibrage était pourri. Avec les véhicules en moins et les pannes, le rythme était plus tenable, d'où une meilleure qualité qui vidait la Retouche peu à peu. Mais maintenant elle rajoute à nouveau 7 véhicules par séance.

En baissant le nombre de véhicules, la direction se conformait à ce que tout ouvrier sain d'esprit réclamait depuis longtemps, en rajoutant 7 véhicules par séance, elle verse de nouveau dans la déraison.

**Planification hasardeuse**

Puisqu'initialement une semaine de chômage était prévue semaine 44, des dizaines de contrats d'intérim se sont arrêtés ces derniers jours en équipe en nuit. Résultat : ça été le sous-effectif total au Montage de nuit : les RU en poste, impossibilité de se faire remplacer, surcharge de travail... Si PSA gère le planning comme les effectifs à la petite semaine, ce n'est pas à nous d'en payer le prix.

**Solidarité avec les militants CGT de PSA Poissy !**

Jeudi 16 novembre, 9 militants CGT de PSA-Poissy comparaitront au tribunal. Ils sont accusés d'une séquestration imaginaire d'un chef. En réalité un banal entretien de 17 minutes pour demander le changement de poste d'un salarié en restriction médicale.

PSA et tout le patronat voudraient briser les syndicats combattifs et restreindre les libertés ouvrières. Un rassemblement aura lieu le 16 novembre à 11h devant le Tribunal de Grande Instance de Versailles, place André Mignot.

Soyons nombreux à manifester notre soutien !